

EPREUVE D'ADMISSION

Nom du/de la candidat(e) : «NOM»«JFILLE» «PRENOM»

<p>1°) ETUDE DU DOSSIER PAR LE JURY</p> <p>* Forme : qualité de la présentation qualité de l'expression écrite.</p> <p>* Curriculum vitae :</p> <ul style="list-style-type: none">• le candidat fait apparaître : sa présentation / ses diplômes et formations suivies• l'ensemble de ses activités professionnelles / tout élément qu'il jugera utile. <p><u>Le jury apprécie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• la cohérence d'ensemble• la richesse (y compris dans ses aspects extra-professionnels)• l'expérience de la prise de responsabilité (dans quelque domaine que ce soit). <p>* Projet professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none">• le candidat met en évidence des liens entre expérience professionnelle et conception du métier de cadre de santé et ce qu'il en dégage pour son projet de devenir cadre de santé.• il évoque les moyens qu'il a pris pour mettre en œuvre son projet et ses besoins de formation au sein de l'I.F.C.S. <p><u>Le jury apprécie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• la présence des éléments ci-dessus• la pertinence de chacun et la cohérence de l'ensemble• la cohérence du plan retenu par le candidat pour présenter son projet professionnel.	<p>4 pts</p>	
---	--------------	--

<p>2°) ARGUMENTATION DU DOSSIER PAR LE CANDIDAT (10 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à présenter de manière synthétique et structurée son travail écrit • Capacité à commenter son écrit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Regard critique ○ Ouverture d'esprit. <p><u>Eventuellement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Explicitation de sa démarche • Données complémentaires. <p>Respect du temps imparti lors de la présentation orale (art. 8. arrêté du 18/08/95) Exposé compris entre 9 et 11 mn Si non respect : pénalité = - 1 point</p>	6 pts	Durée de la présentation : minutes
<p>3°) ECHANGES AVEC LE JURY (20 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • capacité d'écoute • capacité d'argumentation • capacité à défendre ses points de vue • capacité à se questionner en tant que professionnel de santé. <p><u>A prendre en compte également</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présentation générale • comportement dont la maîtrise de soi • clarté de l'expression • posture adaptée à sa future fonction 	10 pts	
<p>APPRECIATION GENERALE</p>		

Capacité à suivre la formation : OUI NON (NON = Critère rédhibitoire)
Si non, pourquoi ?

ROUEN, le

NOTE	/ 20 pts
-------------	-----------------

Signatures des 3 membres du jury